

Problème de contrat avec une école de commerce

Par **Hylei**, le **18/03/2016** à **20:17**

Bonsoir, je ne sais pas si je suis au bon endroit mais j'espère en tout cas que vous pourriez répondre à mes questions ou du moins m'aider...

Je suis actuellement en terminale Es et je suis tombée sous le charme d'une école de commerce " rencontré " lors d'un forum des métiers etc j'ai rencontré une étudiante de cette école qui m'en a parlé qui m'a donné l'envie d'y aller... J'ai passé le concours, un entretien pour être en première année de bachelor of business en alternance.. J'ai eu le concours et mon entretien s'est bien passé j'ai donc été acceptée à l'école et j'ai signé un contrat et payer les frais d'inscription + le concours... Au total j'ai donné 270 des frais d'inscriptions et 70 pour le concours ainsi que 300 euros de caution et le RIB d'un de mes parents... Quelques temps après j'ai passé un entretien pour trouver un patron et j'en es trouvée un mais je n'ai toujours pas signé de contrat avec l'entreprise etc... Mes parents ne sont plus d'accord pour que j'integre cette école à la rentrée.

J'aimerais donc savoir s'il est possible de me " désinscrire " de l'école , et de récupérer le RIB ??

J'ai vraiment peur que l'école retire des sommes d'argent etc
Merci

Par **Camille**, le **19/03/2016** à **11:29**

Bonjour,
Et pourquoi voulez-vous vous "désinscrire" ?

Et pourquoi voulez-vous "récupérer le RIB" ?
[citation]J'ai vraiment peur que l'école retire des sommes d'argent etc [/citation]
Comme ça ? Sans motif précis ?
Et impossible avec un simple RIB en main.

Par **Visiteur**, le **19/03/2016** à **21:12**

[citation]Et pourquoi voulez-vous vous "désinscrire" ? [/citation]

Parce que ses parents refusent finalement de lui payer l'école...

[citation]Mes parents ne sont plus d'accord pour que j'integre cette école à la rentrée. [/citation]

Je ne suis sûre de rien de ce que j'avance, mais j'ai envie de dire qu'il fallait mieux réfléchir avant de s'engager... On ne donne pas un chèque et un RIB sur un coup de tête.

Par **Camille**, le **19/03/2016** à **21:25**

Bonsoir,

C'est aussi ce que j'ai compris, mais, elle, qu'en pense-t-elle ? Elle est d'accord avec ses parents ?

Et, comme vous dites, pourquoi les parents changent-ils apparemment d'avis, une fois que c'est quasiment trop tard ?

Par **Hylei**, le **20/03/2016** à **08:09**

Bonjour,

Je n'ai pas donné d'acompte concernant l'école juste payer les frais d'inscription et le passage du concours , je n'ai plus le choix , donc j'aimerais savoir si c'est possible de se désinscrire sans problème etc ?

Merci

Par **joaquin**, le **20/03/2016** à **10:15**

Bonjour,

Si vous avez signé le contrat, vous vous êtes engagé. Mais que dit le contrat ? Y-a-t-il une clause de résiliation, a quelles conditions ?

Si le contrat est muet sur une possible résiliation, il ne vous reste plus qu'à trouver un arrangement avec l'école.

A mon avis, vous perdrez au moins vos droits d'inscription et les sommes que vous avez déjà versées par chèque.

Cordialement
JG

Par **Hylei**, le **20/03/2016** à **10:19**

Bonjour JG,

Est ce que cela vous dérange d'en parler par message , j'aimerais envoyer les photos du contrat

Merci

Par **joaquin**, le **20/03/2016** à **16:49**

Re bonjour,

Je suis désolé mais nous ne sommes pas un site de conseils juridiques, mais d'aide aux étudiants en droit, qui ont des difficultés au cours de leurs études. Dans certaines villes, il y a des maisons de droit, où des avocats donnent des conseils gratuitement.

Cordialement
JG

Par **Camille**, le **20/03/2016** à **18:22**

Bonjour,

Et ici, c'est un forum, donc questions et réponses se font "en clair", pas en aparté.

Si ni vous ni vos parents ne savent lire un contrat, c'est un peu embêtant de l'avoir signé, puis de vouloir l'annuler maintenant.

Mais, comme le dit Joaquin, l'annulation/résiliation est prévue dans le contrat ou pas, ça c'est facile à voir. Il y a un paragraphe qui en parle ou pas.

Si c'est non, ça va être dur.

Cela dit, vous, personnellement, vous voudriez la faire, cette école ? Indépendamment de l'opinion de vos parents ?

Il est souvent plus simple de convaincre ses parents que de risquer une action aléatoire qui peut aller jusqu'au tribunal.

Par **Hylei**, le **20/03/2016** à **18:27**

Bonjour,

Mes parents sont en déplacement et je dois donc attendre qu'ils rentrent pour régler la situation mais j'ai vraiment envie de le faire individuellement parce que cela me stresse. Si si un paragraphe en parle mais j'ai peur d'avoir mal compris . Honnêtement oui j'ai virement envie de faire cette école et mes parents aussi seulement ils veulent que je l'intègre plus tard et moi j'aimerais l'intégrer en septembre.. Si j'ai bien compris je ne risque pas de problèmes avec le tribunal étant donné que je n'ai pas signé mon contrat de professionnalisation, et que je n'ai pas encore intégré l'école , seulement j'aimerais en être sur.

Merci

Par **Vad**, le **20/03/2016** à **18:50**

Bonjour,

J'ai résilié un contrat avec une école de commerce. Je ne comprend pas trop ta démarche. La première chose que tu devrais faire est appeler ton école et voir avec eux. C'est ce que j'avais fait, et il m'avait informé sur les conditions de résiliation.

Qu'il soit au courant ou non que tu veuilles résilier, ça ne changera rien au fond du problème.

Par **Hylei**, le **20/03/2016** à **18:52**

Bonjour,

C'est ce que je comptais faire de toute manière , les appeler. J'avais entendu parler de pas mal de problèmes par rapport au résiliation et j'ai peur d'en avoir tout simplement.

Merci